

Toulouse, le 25 septembre 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avis de l'autorité environnementale sur le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse : réaction de SNCF Réseau

SNCF Réseau a pris connaissance de l'avis de l'Autorité environnementale publié ce jour, concernant la demande d'autorisation environnementale pour les investigations préalables de la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse. L'Agence GPSO prend acte de cet avis et va s'efforcer d'apporter les réponses aux différentes remarques exprimées.

À la suite de cet avis, après une analyse approfondie, le maître d'ouvrage apportera un complément comme le prévoit la réglementation, dans un mémoire qui sera intégré au dossier d'autorisation environnementale soumis prochainement à l'avis du public.

En première lecture, et à l'issue des différents temps d'échanges avec l'Autorité environnementale, il est à relever que l'instance souligne la qualité du dossier présenté par SNCF Réseau, maître d'ouvrage de la LNSO, en relevant « *les efforts de concertation et de planification engagés, ainsi que la volonté claire du maître d'ouvrage de mobiliser des outils de suivi environnemental et de rechercher un gain écologique net* ». L'Autorité souligne également que le dossier présente des bases positives et un réel effort de structuration.

Un certain nombre de remarques de l'Autorité environnementale porte sur la méthode et la présentation de la démarche environnementale, SNCF Réseau s'efforcera d'apporter les compléments demandés, et notamment à renforcer la démarche 'éviter - réduire - compenser' (ERC), dans le cadre de la conception de détail de la ligne et dans la perspective des futurs dossiers d'autorisation.

Par ailleurs, l'Autorité environnementale a intégré dans son avis des indications de cadrage méthodologique pour les prochaines demandes d'autorisation environnementales du projet. SNCF Réseau prendra en considération ces conseils, dans le respect de la réglementation applicable.

SNCF Réseau reste mobilisé dans la poursuite de la démarche de demande d'autorisation environnementale, dont la prochaine étape est la participation du public par voie électronique qui aura lieu du 27 octobre au 26 novembre. L'Agence GPSO réaffirme son engagement sans faille à mener une opération majeure pour le développement d'une mobilité plus durable au bénéfice des habitants du Sud-Ouest, ainsi que la priorité mise pour réduire son impact environnemental à chaque étape.

Contact presse :

Marie Latreille : 06 26 04 51 02 - marie.latreille-defozieres@reseau.sncf.fr